

# GUIDE DU TRI ET DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

## DU PAYS DE L'ARBRESLE

EDITION 2022



Nouveauté  
2022 :  
la famille du tri  
s'agrandit

## À VOUS DE JOUER !

# PROGRAMME LOCAL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS

NOUVEAU PROGRAMME 2021/2026  
VOTÉ LE 8 JUILLET 2021

Chaque habitant du territoire produit 515 kg de déchets par an. Comment les réduire ? Que faire de vos déchets pour qu'ils soient valorisés ? Avec ce guide, vous trouverez toutes les réponses à vos questions pour réduire à la source vos déchets et toujours mieux les recycler. En complément, le service Gestion des déchets de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle reste à votre disposition pour vous orienter, vous conseiller et répondre à vos interrogations afin d'améliorer le service qui vous est rendu au quotidien.

## **ALORS À VOUS DE JOUER POUR RÉDUIRE ET TRIER LES DÉCHETS !**

Le délégué à la gestion des déchets

Daniel Lombard



# DANS MON COMPOSTEUR



Dans votre jardin vous pouvez transformer vos déchets verts et alimentaires en amendement organique grâce à un bac de compostage.



## CE QUE JE PEUX METTRE

**ÉPLUCHURES DE LÉGUMES**

**MARC DE CAFÉ / THÉ**

**FRUITS ET LÉGUMES ABÎMÉS**

**RESTES DE REPAS CRUS**

**COQUILLES D'ŒUFS**



## EN PETITES QUANTITÉS

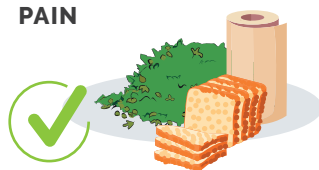
**TONTE DE GAZON**

**TAILLE DE HAIE  
(DIAMÈTRE < À 2 CM)**

**ESSUIE-TOUT / SERVIETTES  
EN PAPIER**

**ÉCORCES D'AGRUMES**

**PAIN**



## ASTUCE

Pensez à retourner régulièrement vos déchets à l'intérieur du composteur pour faire circuler l'air. Équilibrez entre les déchets secs et humides.







## LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous n'avez pas encore de composteur chez vous ?  
**La Communauté de Communes vous propose un composteur bois pour seulement 25 € !** Téléchargez dès maintenant votre formulaire de réservation disponible sur le site [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)  
**Il existe aussi des composteurs partagés.** Pour connaître les emplacements, ou étudier la possibilité d'en installer un près de chez vous, renseignez-vous auprès de la communauté de communes.



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

**HUILE VÉGÉTALE**

**GROS BRANCHAGES**

**MAUVAISES HERBES  
 RÉSINEUX** (thuyas, cyprès...)



À DÉPOSER  
 EN DÉCHÈTERIE

**VIANDE, OS, POISSON**

**COQUILLAGES**

**FROMAGE, LAITAGE**

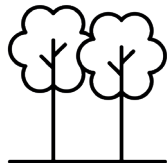
**MATIÈRES GRASSES**



À DÉPOSER  
 DANS LE BAC  
 À ORDURES  
 MÉNAGÈRES



# DANS MON JARDIN



## CE QUE JE PEUX FAIRE



**ADAPTER LES PLANTATIONS AUX BESOINS**



**LIMITER LES TONTES SUR LES ESPACES LES MOINS UTILISÉS ET LAISSER LES DÉCHETS SUR PLACE**



**PAILLER LE PIED DES ARBRES ET DES ARBUSTES PERMET DE LES PROTÉGER ET DE LES NOURRIR**



**SUPPRIMER LES PESTICIDES**



## ASTUCE

### PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS VERT DANS SON JARDIN

**1 – gazon rustique** : Laissez pousser la pelouse à 5 cm et utilisez une tondeuse-recycleuse (mulching) qui va couper très finement l'herbe

**2 – les petits arbres** : des espèces adaptées, qui sont petit comme le chêne vert ou compact, comme l'abélia.

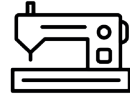
**3 - les arbustes et les haies** : choisissez-les à croissance lente (azalées, houx, fusain du japon...).

**Evitez la haie de thuya, cyprès ou laurier** qui vont générer des tailles importantes et des déchets difficilement compostables.



## CE QUE JE NE DOIS PAS FAIRE

Le brûlage des déchets verts à l'air libre **est interdit**. C'est une source de **nuisance pour le voisinage et une production de polluants** et particules fines dangereuses pour la santé.



## PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Avant de jeter un objet : est-il réparable ? Est-il réutilisable ? Est-il utile à quelqu'un d'autre ? Je peux le réutiliser pour le rangement, le vendre lors d'une brocante ou bien le donner à des associations caritatives.

### SUR LE TERRITOIRE, IL EXISTE UN REPAIR CAFÉ

Tous les samedis matin de 9h30 à 12h, vous pouvez venir réparer vos objets à la MJC de Fleurieux et Éveux.

Un atelier couture est organisé tous les troisièmes samedis du mois.

**Contact :** 06 23 67 18 58

repaircafe@mjceveuxfleurieux.fr

**Adresse :** MJC FLEURIEUX et EVEUX 133 route de Bel Air  
(Espace Baraduc) à Fleurieux sur l'Arbresle

### ... ET UNE RESSOURCERIE :

Vous pouvez donner vos objets en bon état auprès de l'association REPA'AR ! Elle permet de leur donner une seconde vie dans la boutique solidaire de l'Arbresle. Grâce à votre don, vous pouvez favoriser la création d'emplois locaux ! Vous y trouverez également des nombreux objets d'occasion à acheter.

**Ouverture :** Tous les mercredis après-midi de 14H00 à 18H00 et les samedis de 10H00 à 12H30 et de 14H00 à 18H00

Contact : 04 78 20 44 04

contact@repaar.org

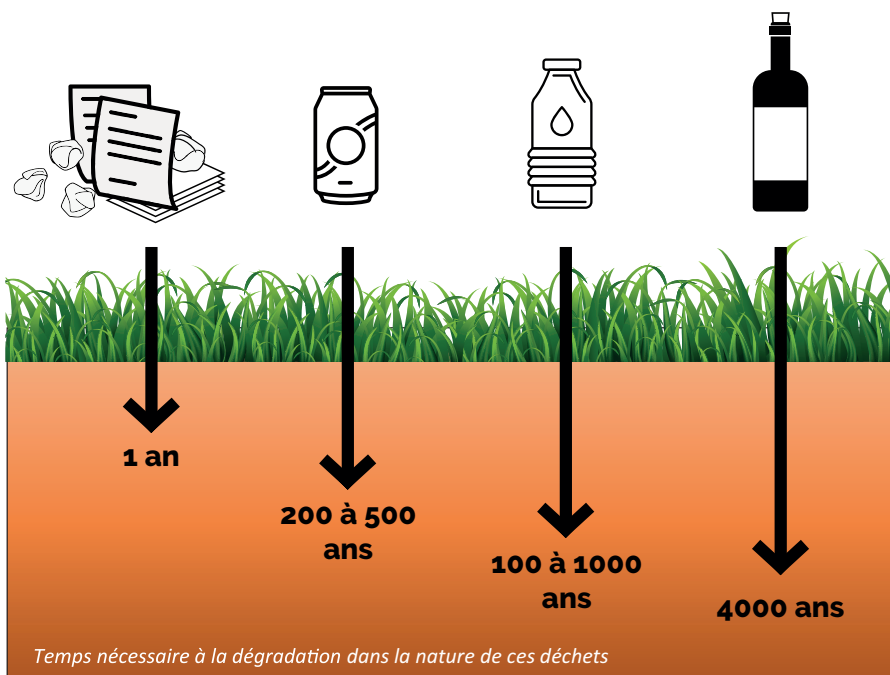
**Nouvelle Adresse :** 120 rue Pierre Passemard  
- L'Arbresle



RÉUTILISATION  
RÉEMPLOI

**SUIVEZ-LES SUR LEUR PAGE  
FACEBOOK !**

# POURQUOI TRIER ?



## POURQUOI RECYCLER ?

### PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES : BOIS, FER, PÉTROLE, EAU...

Le recyclage des emballages (plastique, métal, verre) et du papier permet de fabriquer de nouveaux produits en puisant moins dans nos ressources naturelles. La fabrication d'objets en matière recyclée nécessite moins d'énergie et moins d'eau que leur fabrication à partir de matières premières.

## PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT

En limitant les recours à l'incinération et à l'enfouissement. Selon les collectivités, les déchets triés peuvent être différents en fonction des filières utilisées.

## MAÎTRISER LES COÛTS DU SERVICE

Un emballage recyclable coûte moins cher lorsqu'il est trié que lorsqu'il est jeté dans les ordures ménagères. Le coût annuel du service est de 3 000 000 €.

Combien coûte une tonne de déchets produits ?

**134 €**

pour une tonne  
de tri

*(Montant lorsque le tri est effectué)*



**236 €**

pour les ordures  
ménagères

*(Montant lorsque le tri n'est pas effectué)*

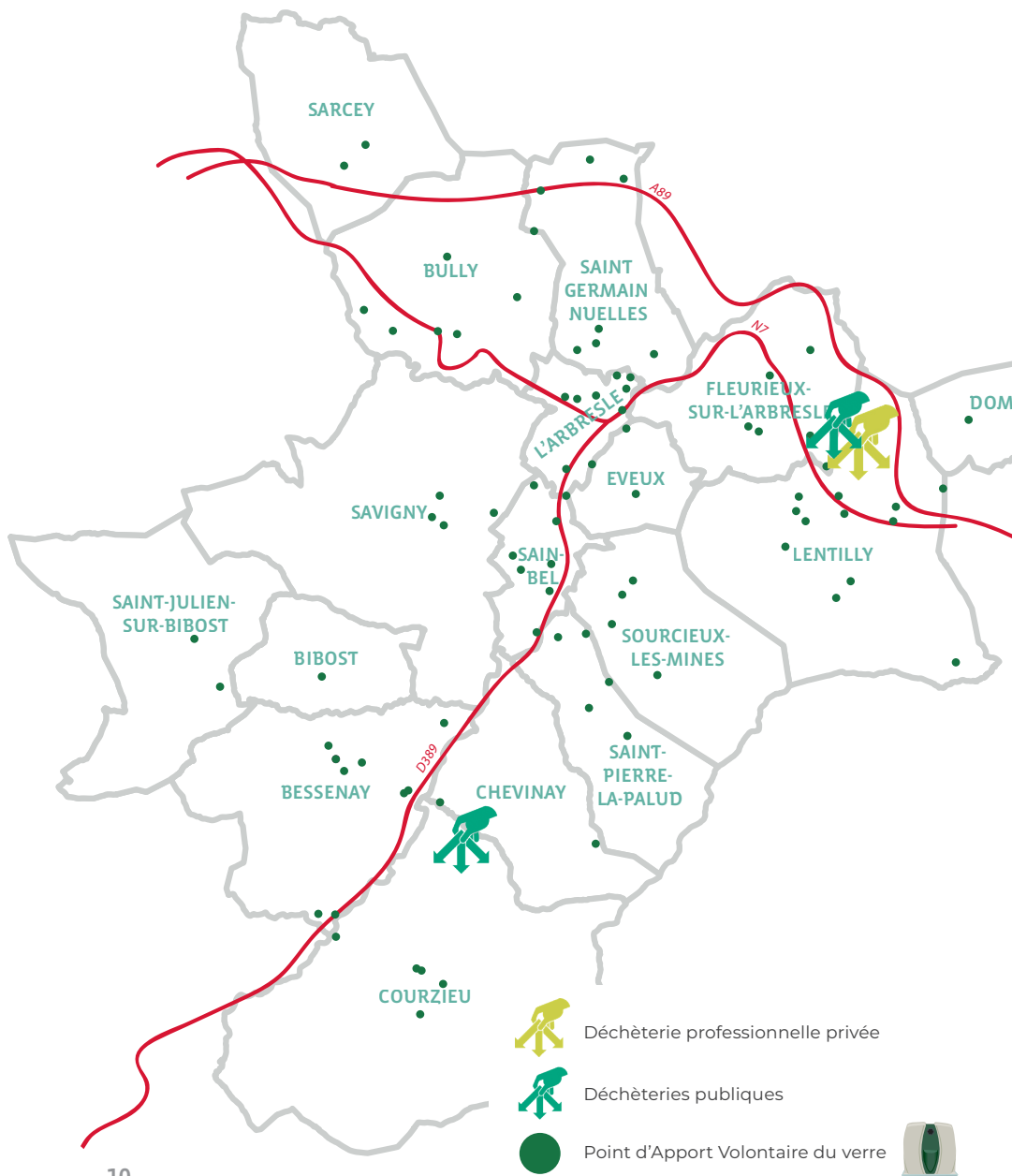
**Près de 2x plus cher  
DE JETER DANS LES  
ORDURES MÉNAGÈRES**


## CRÉER DES EMPLOIS

Le recyclage nécessite une plus grande préparation. Par exemple, les emballages ménagers, après avoir été collectés, sont acheminés au centre de tri où ils seront séparés par matériau (acier, aluminium, cartons...). Chaque matériau est ensuite mis en balle, puis expédié vers une usine de recyclage pour devenir de nouvelles matières premières.

**POUR CELA, C'EST À CHACUN D'ENTRE NOUS  
DE PARTICIPER ACTIVEMENT À LA PRÉSERVATION DE  
NOTRE ENVIRONNEMENT EN TRIANT LE MIEUX POSSIBLE !**

# LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

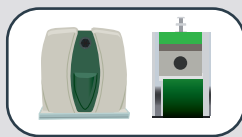




**Pour la collecte sélective et les ordures ménagères,** selon votre commune la collecte est en bac poubelle ou en conteneur enterré.



**Pour le verre,** la collecte est en point d'apport volontaire (enterré ou non).

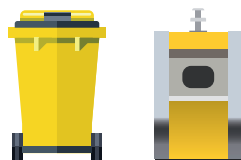


**VOUS AVEZ UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET  
OU VOTRE JOUR DE COLLECTE :**  
**CONSULTEZ LE SITE WEB**  
[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

Depuis 1999, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle gère la collecte et le traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des 17 communes de son territoire qui compte 38 438 habitants.

Nouveauté  
2022 :  
la famille du tri  
s'agrandit

# DANS MON BAC JAUNE



## CE QUE JE PEUX METTRE

### BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**Avec leurs bouchons plastiques :**  
Boissons, huiles végétales, hygiène,  
javel, lessive, cubitainers à vin...



### BRIQUES, CARTONNETTES ET PAPIERS

Boîtes à œufs en  
carton, cartons de pizza,  
boîtes de gâteaux, journaux, ma-  
gazines, publicités, cahiers (avec  
ou sans spirale)...



### EMBALLAGES EN MÉTAL

Conserves, aérosols ménagers,  
canettes, barquettes aluminium  
ménager, petits emballages  
métalliques, capsules de café,  
bouchons...

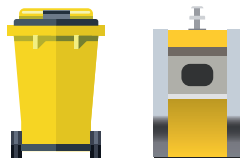


### EMBALLAGES PLASTIQUES

Pots de yaourt, barquettes en  
plastique et en polystyrène,  
sachets et films d'emballages,  
gourdes, tubes...







## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

Cartons marrons, textiles, emballages en bois (boîtes de camembert, caquettes,...), polystyrène, restes alimentaires, mobiliers plastiques, poteries et verre.



## QUELQUES RÈGLES

- INUTILE DE LES LAVER
- EN VRAC SANS SAC
- SÉPARER ET DISSOCIER LES EMBALLAGES LES UNS DES AUTRES
- NE PAS DÉCHIRER LE PAPIER
- VIDEZ LES EMBALLAGES

## CE QU'ILS DEVIENNENT...

Les déchets sont triés par matériaux au centre de tri PAPREC (69).



1 tonne de  
boîte à gâteaux



16 500  
boîtes à œufs



670  
canettes



1  
vélo



10  
boîtes de conserve



1  
boule de pétanque



11  
bouteilles de lait  
(en PEHD)



1  
arrosoir



27  
bouteilles en plastiques



1  
pull polaire

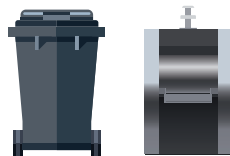


50 kg de  
papiers



240  
cahiers

# DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



**CE BAC EST RÉSERVÉ UNIQUEMENT AUX DÉCHETS  
QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉS.**



## CE QUE JE PEUX METTRE

**RESTES ALIMENTAIRES**

**ARTICLES D'HYGIÈNE, MOUCHOIRS**

**MASQUES**

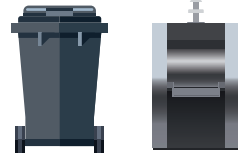
**OBJETS EN PLASTIQUE (STYLO,  
CINTRE, PASSOIR, PETIT JOUET...)**

**POUSSIÈRES**



## QUELQUES RÈGLES

- Je jette mes déchets dans un sac fermé. Je le place dans ma poubelle à couvercle noir. Aucun sac déposé à l'extérieur de la poubelle ne sera collecté.
- Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte. Les horaires de passage ne sont pas fixes.
- Je place le bac avec les poignées dirigées vers la chaussée.
- Je rentre le bac, une fois vidé, le plus tôt possible pour éviter tout accident lié à sa présence sur la voie publique. **Il est interdit de le laisser en permanence sur la voie publique.**
- J'inscris mon nom et adresse sur l'emplacement dédié sur le bac pour éviter tout échange avec les voisins.
- J'appelle la Communauté de Communes pour tout problème de maintenance (clip, couvercle, roues...).
- Je lave mon bac poubelle régulièrement.



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

DÉCHETS RECYCLABLES

PILES ET BATTERIES

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX

VÉGÉTAUX ET ENCOMBRANTS

DÉCHETS DE SOINS COUPANTS OU PIQUANTS

VÊTEMENTS, CHAUSSURES

CENDRES, POUSSIÈRES EN VRAC



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque habitant de la Communauté de Communes produit en moyenne **175 kg d'ordures ménagères non recyclables par an**. C'est le service le plus coûteux avec une dépense de 1 700 000 € par an.

# CONTENEURS ENTERRÉS

Si j'habite sur une zone desservie par les conteneurs enterrés, je n'utilise plus de bac poubelle individuel.

## MODE D'EMPLOI

- J'utilise **toujours des sacs fermés**, de moins de 50 L, pour les ordures ménagères
- Je trie en vrac les emballages recyclables : se référer aux autocollants de consignes présents sur les bornes
- Je ne dépose rien à côté des conteneurs (sous peine d'amende)
- Pour les déchets non acceptés, j'utilise les filières adaptées disponibles sur le territoire : déchèterie, colonnes à verre, colonnes textile, ressourcerie, repair café
- Je télécharge le guide d'utilisation des conteneurs enterrés sur le site : [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)



\*Je signale tout dysfonctionnement à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

# LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX

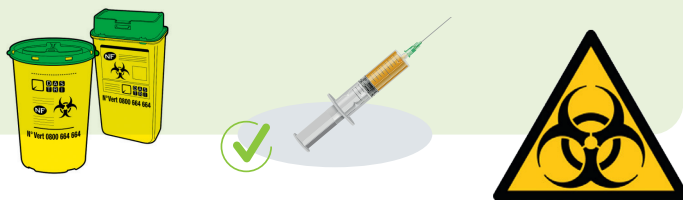
Si vous vous soignez à domicile en l'absence d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...), vous êtes responsables de l'élimination de déchets piquants, coupants ou tranchants.

## DES CONTENANTS NORMALISÉS POUR STOCKER LES DASRI

### COMMENT PROCÉDER :

- 1- Récupérer des contenants sécurisés et gratuits en pharmacie
- 2- Y déposer les déchets suivants : aiguilles, lancettes, seringues, cathéter.
- 3- Rappporter les boîtes pleines en pharmacie

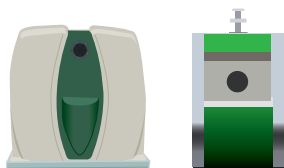
(plus d'informations sur : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)).



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces déchets peuvent présenter un danger pour vous, vos proches ou les employés chargés de la collecte et du traitement des déchets. Il est nécessaire de les stocker dans de bonnes conditions et de les éliminer via une filière spécifique.

# DANS MON CONTENEUR À VERRE



## CE QUE JE PEUX METTRE : LES EMBALLAGES MÉNAGERS EN VERRE

### BOUTEILLES ET FLACONS EN VERRE

Boissons, huiles, produits cosmétiques, parfums...



### POTS ET BOCAUX EN VERRE

Yaourts, pots pour bébé, confitures...



## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

### CAPSULES ET BOUCHONS

VERRE DE TABLE, FAÏENCE, VAISSELLE, PORCELAINE



À JETER  
DANS LE BAC  
D'ORDURES  
MÉNAGÈRES



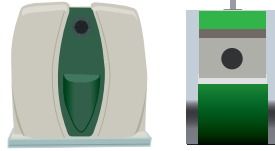
### VITRES OU MIROIRS BRISÉS

AMPOULES ET TUBES  
FLUORESCENTS



À DÉPOSER  
EN DÉCHÈTERIE





## QUELQUES CONSEILS

- **SANS BOUCHON NI COUVERCLE.**
- Afin de ne pas déranger le voisinage, utilisez les Points d'Apport Volontaire de 7h00 à 22h00.



## CE QU'ILS DEVIENNENT...



### Le verre est recyclable à l'infini !

Une bouteille triée redevient une bouteille. Chaque bouteille en verre triée participe au financement de la recherche contre le cancer. Chaque année, le SYTRAIVAL apporte une subvention à la ligue contre le cancer en fonction du poids collecté



# DANS LA BORNE TEXTILE



## CE QUE JE PEUX METTRE

**VÊTEMENTS PROPRES ET  
LINGES DE MAISON  
(DRAPS, RIDEAUX...)  
MÊME DÉCHIRÉS**



**CHAUSSURES LIÉES PAR  
PAIRE ET MAROQUINERIE**



**À METTRE DANS UN SAC FERMÉ  
PUIS DANS UNE BORNE TEXTILE**

39 bornes sont à votre disposition sur le territoire. Les français génèrent annuellement, en moyenne, 17 kg de textile par habitant. Pour l'instant, **seulement 4 kg sont apportés dans les bornes de recyclage.**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec votre geste, vous offrez une deuxième vie à vos textiles même usés ou déchirés. Des bornes pour la collecte de vêtements usagés et la Ressourcerie du Pays de l'Arbresle sont à votre disposition. Retrouvez les adresses des bornes sur le site : [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)







## CE QUE JE NE PEUX PAS METTRE

TOILES CIRÉES  
MOQUETTES



TEXTILES SOUILLÉS PAR DE LA  
PEINTURE, GRAISSES, HUILES  
MOTEUR

VÊTEMENTS HUMIDES



À DÉPOSER  
EN DÉCHÈTERIE



## CE QU'ILS DEVIENNENT...

- RÉEMPLOI DES VÊTEMENTS
- CHIFFONS D'ESSUYAGE INDUSTRIEL
- FIBRES TEXTILES (REMBOURRAGE)
- LAINE D'ISOLANT THERMIQUE



# À LA DÉCHÈTERIE PUBLIQUE



## DÉCHÈTERIE

### LES CONDITIONS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE PUBLIQUE

- Uniquement pour les ménages résidant sur le Pays de L'Arbresle
- Carte d'accès obligatoire (à demander auprès de la Communauté de Communes)
- Nombre de passages réglementé à 24/an (+ 6 passages de véhicules de 4 à 12 m<sup>3</sup>)
- Interdit aux véhicules de plus de 12 m<sup>3</sup>, 3,5t, camion plateau et aux tracteurs
- Interdit aux professionnels et à tout déchet issu d'activité professionnelle

**Pour toute information sur la gestion des déchets  
d'activités professionnelles, rendez-vous  
sur le site de la Communauté de Communes.**

## DÉCHÈTERIE DE COURZIEU

Lieu-dit La Brevenne / Desservie par la RD 24 du col de la Luère

GPS : 45.836408 ; 4.663077

	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
<b>LUNDI</b>	14h-17h	14h-18h
<b>MARDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b>MERCREDI</b>	14h-17h	14h-18h
<b>JEUDI</b>	Fermée	
<b> VENDREDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b>SAMEDI</b>	9h-17h (non stop)	9h-18h (non stop)

## DÉCHÈTERIE DE FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Lieu-dit « Sous la roche » - Desservie à partir de la Route Nationale 7

GPS : 45.773080, 4.572572

	Période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	Période du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre
<b>LUNDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b>MARDI</b>	Fermée	
<b>MERCREDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b>JEUDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b> VENDREDI</b>	9h-12h / 14h-17h	9h-12h / 14h-18h
<b>SAMEDI</b>	9h-17h (non stop)	9h-18h (non stop)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les déchets sont dirigés vers **des filières de valorisation ou vers des lieux de traitement appropriés** : recyclage, compostage, incinération, enfouissement... Le taux de valorisation est de 87%.

- Le samedi est la journée la plus chargée sauf le créneau entre 12h et 14h. Privilégiez dans la mesure du possible la dépose en semaine (fin de matinée, fin d'après-midi) où la fréquentation est la moins importante.

# DÉCHETS ACCEPTÉS ET REFUSÉS



## CE QUE JE PEUX APPORTER



**GRAVATS**  
terre, cailloux, sable,  
ardoise, carrelage, vaisselle,  
tuiles, pots en terre...



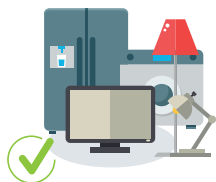
**DÉCHETS  
VERTS**  
pelouse, branchages,  
feuilles...



**FERRAILLE**  
tous les objets  
métalliques, vélos,  
radiateurs en fonte, tuyaux  
de cuivre...



**ENCOMBRANTS**  
films de palette, bâches,  
moquette...



**DÉCHETS  
ÉLECTRIQUES ET  
ÉLECTRONIQUES**  
gros et petit  
électroménager,  
informatique, audio, vidéo,  
téléphonie...



**BOIS**  
poutres, planches,  
palettes...



**HUILES DE  
VIDANGE**  
huile de vidange  
minérale ou  
synthétique  
de véhicules légers



**DÉCHETS  
DANGEREUX**  
apport limité, voir selon règlement :  
peintures, vernis, colles, solvants,  
cartouches d'imprimantes, bidons  
souillés, acides, produits de traitement  
jardin, diluants...



**MEUBLES**  
mobilier, matelas,  
étagères, chaises...



**PILES ET  
ACCUMULATEURS**  
piles, accumulateurs, et batteries  
(acides ou gel)



**HUILES  
VÉGÉTALES**



**GROS CARTONS  
PLIÉS**



**POLYSTYRÈNE**



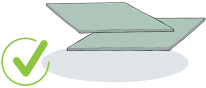
**EXTINCTEURS**  
Poids inférieur ou égal  
à 2kg



**LAINA DE  
VERRE**



**HUISSERIES**



**PLÂTRE**



**CAPSULES NESPRESSO,  
BOUCHONS PLASTIQUES,  
LIÈGES**



**RADIOGRAPHIES**



**LAMPES ET  
NÉONS**



**TOUS LES PAPIERS**

journaux, magazines,  
publicités, enveloppes (fenêtre  
ou non), papiers, catalogues,  
annuaires, lettres, livres, cahiers  
(avec ou sans spirale)...



**PNEUS DE  
VÉHICULES LÉGERS**

Maximum 4 unités par apport  
sans jante



**TEXTILE**



**PLASTIQUES  
DURS**



**DÉCHETS  
CHIMIQUES**

**Maximum 15kg  
par apport**




**RÉUTILISATION  
RÉEMPLOI**

**Sur Fleurieux  
uniquement**



**CE QUI EST REFUSÉ**

- LES ORDURES MÉNAGÈRES**
- LES HYDROCARBURES**  
(Essence, gasoil)
- LE MERCURE**
- LES BOUTEILLES DE GAZ**
- OBJETS PYROTECHNIQUES**  
Fusée de détresse, feux d'artifice...
- TRAVERSES DE CHEMIN DE FER**
- SOUCHES DE GROS DIAMÈTRE**
- EXTINCTEURS DE PLUS DE 2KG**
- CADAVRES ET EXCREMENTS**
- BOUTEILLE D'HÉLIUM**



**DEMANDER LA REPRISE  
À VOTRE VENDEUR  
OU FAIRE APPEL À  
DES ENTREPRISES  
SPÉCIALISÉES**

**COLLECTE EXCEPTIONNELLE**



**AMIANTE**

Sur inscription, collecte de déchets  
d'amiante liée organisée sur la  
déchèterie publique sous réserve de  
modification de la réglementation.



**! NOUVEAUTÉ !**

Chaque déchèterie est équipée d'un bac pour les emballages recyclables. Vous avez loupé une collecte ? Disposez d'une quantité plus importante ? Vous pouvez déposer vos déchets de la poubelle à couvercle jaune (emballages recyclables/papiers) en déchèteries.

# MIEUX COMPRENDRE LES LOGOS

De nombreux logos existent concernant le recyclage et les « éco-labels ». Ils sont là pour vous aider à faire les bons choix concernant vos achats de tous les jours : répercussions sur l'environnement, emballage recyclable...

**POUR VOUS AIDER À Y VOIR PLUS CLAIR,  
VOICI LA DÉFINITION DES LOGOS LES PLUS FRÉQUENTS :**



Ce logo indique que l'emballage doit être trié soit dans le bac jaune, soit dans la colonne à verre, soit dans une filière en place à la déchèterie.



Présent sur de nombreux emballages, il précise les consignes à respecter selon la nature du déchet : ordures ménagère et/ou recyclage.



Ce logo est présent sur tous les Équipements Électriques et Électroniques. Il signifie que les appareils ne doivent pas être déposés dans les poubelles avec les autres ordures ménagères (dépôt en magasin ou à la déchèterie).



Faux-ami, ce logo signifie seulement que le fabricant paie une taxe qui contribue à la filière du traitement des emballages. Les emballages peuvent aller soit dans le bac jaune, soit dans le bac d'ordures ménagères.

# QUESTIONS RÉPONSES

## « JE DÉMÉNAGE, QUE FAIRE ? »

Les bacs reviendront aux prochains résidents de votre habitation. Je les lave et les laisse sur place. Les bacs roulants sont la propriété de la Communauté de Communes. Je passe à la Communauté de Communes pour rendre ma carte de déchèteries ou modifier mon adresse si elle est toujours sur le Pays de L'Arbresle.

## « J'AI UN AUTOCOLLANT : PROBLÈME TECHNIQUE SUR VOTRE BAC POUBELLE »

J'appelle la CCPA en précisant le problème spécifié : couvercle cassé, cuve fendue, clip manquant, bac non conforme...pour qu'une solution adaptée vous soit apportée.

## « MON BAC ME PARAÎT TROP PETIT »

Si le bac est trop petit, bien vérifier que je mets dans le bac jaune tous les emballages recyclables et que j'utilise la déchèterie. Pour les épiluchures, j'utilise un composteur.

## « MON BAC A DISPARU »

je préviens la CCPA pour un remplacement au plus tôt.

## « J'AI RETROUVÉ DES DÉCHETS À CÔTÉ DE MON BAC »

Un autocollant vous renseigne sur la raison du refus. Je dirige le déchets selon la consigne indiquée sur l'autocollant. La CCPA mène des campagnes de contrôle des consignes de tri, afin de maîtriser les coûts de traitement des déchets collectés.

## « MON BAC A ÉTÉ REFUSÉ À LA COLLECTE »

Il contient des déchets non conforme en grande quantité. Je dirige le déchets selon la consigne indiquée sur l'autocollant. Je représente le bac ainsi trié à la prochaine collecte.

# UN DOUTE ? DES QUESTIONS ?

